

(1)

( N° 5. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1859.

---

Réduction des péages sur le canal de Charleroy, et mesures relatives au droit de parcours sur les voies navigables <sup>(1)</sup>.

---

### AMENDEMENT.

#### ARTICLE PREMIER.

Le Gouvernement est autorisé à réduire de 60 p. % les péages du canal de Charleroy, pour le parcours entier, et à fixer le péage ainsi réduit, pour le centre vers Bruxelles, à raison de 12 1/2 lieues.

CH. LEBEAU,  
DECHAMPS,  
CH. DE RONGÉ,  
A. DE PAUL,  
L. HYMANS,  
A. JAMAR,  
LOUIS GOBLET,  
JULES VANVOLXEM,  
F. SABATIER.

---

(1) Projet de loi, n° 10. } Session de 1859.  
Rapport, n° 15. }